Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260410-B_2026_013-DE

Bureau Communautaire du 9 avril 2026 Délibération n°B_2026_013

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 3 avril 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (10) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Finances - Créances éteintes budget déchets pour 723.30€

Le Vice-Président propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOM de 2023 à 2025.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8188540115/2026	300.00€
Selon bordereau de situation n°8248160215/2026	423.30€
Montant total à mandater au 6542	723.30€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :
- LE PRODUIT DES CREANCES irrécouvrables tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle